

M. Bruno DALLES

DRFIP de la région Centre et du département du Loiret

Objet: Adresse face aux propos tenus auprès du maire d'Orléans sur le NRP exercé par les organisations syndicales de la DRFIP du Loiret

Les organisations syndicales représentatives des agents de la DRFIP du LOIRET entendent exercer leur droit de réponse aux termes de votre courrier adressé à M. Olivier CARRE, président d'Orléans Métropole, en date du 7 janvier 2020.

La lecture de ce courrier a suscité l'indignation unanime des organisations syndicales, dépeintes comme des personnes qui travestissent la réalité du terrain et qui, en filigrane, ne seraient pas des interlocuteurs fiables pour les élus locaux.

Vous accusez les organisations syndicales de « dramatisation, d'exagération et même de contre-information » alors que votre prédécesseur nous reconnaissait une certaine modération peu courante sur le restant du territoire face au projet Darmanin.

Les organisations syndicales de la DRFIP 45 ne seraient pas fiables ?

Pourtant, les agents ont voté en masse lors des élections professionnelles, il y a, à peine 14 mois ainsi qu'à l'occasion de la votation organisée, l'été dernier. Preuve de confiance s'il en est !

Le courrier adressé à M. Olivier CARRE qui se veut une lettre rassurante à l'adresse des élus locaux est en fait un concentré de toutes les idées qui nous sont assénées depuis bientôt un an.

- S'agissant des Maisons de service public et Maisons France Services ou (EFS)

Les organisations syndicales n'ont pas exagéré en exposant que les Maisons de service public (MSP) et les Maisons France Services (MFS) seront des lieux, financés par les seules collectivités locales tant au plan immobilier qu'au plan des emplois.

Ces points de contact, qui sont présentés comme la solution, que l'utilisateur éloigné de l'administration appelle de ses vœux, ne sont en fait que la traduction d'un glissement de la charge de travail de l'accueil de premier niveau exercé dans les trésoreries ou centres de finances publiques vers les collectivités locales.

- S'agissant de l'accueil sur rendez-vous

Les organisations syndicales n'ont pas exagéré lorsqu'elles alertent sur le manque cruel de personnel dont la traduction est la réduction de la plage d'ouverture au public dans les CDFIP du Loiret et la mise en place de l'accueil sur rendez-vous. C'est pourquoi elles réclament des créations d'emplois afin de mieux répondre aux attentes de nos concitoyens et des collectivités locales.

- S'agissant des nouveaux métiers

Les organisations syndicales n'ont pas exagéré lorsqu'elles ont demandé quel serait le périmètre des missions confiées aux Conseillers aux décideurs locaux (CDL). Aujourd'hui rien n'est arrêté, il n'y a qu'un projet, une ébauche. Faudra-t-il s'en contenter et se considérer rassuré ?

Vous espérez fermer 10 trésoreries d'ici 2022 comme vous l'espérez en 2020. La charge de travail de ces trésoreries ainsi que le personnel seraient transférés vers les sites d'Orléans, Pithiviers, Gien et Montargis.

Le flou du projet gouvernemental n'est pas moins important pour les Services de gestion comptable. Au nom du personnel de la DRFIP 45, leurs organisations syndicales réclament moins d'opacité !

- S'agissant des conditions de vie au travail des agents

Les organisations syndicales n'exagèrent pas lorsqu'elles vous alertent sur le mal-être des agents qui devraient se sentir rassurés de connaître le chiffre des suppressions d'emplois pour 2021 et 2022.

Dans les réponses du « tchat », le DGFIP a précisé que : « les observatoire internes traduisent à la fois de l'inquiétude, du stress, un sentiment que tout va trop vite et une interrogation sur la qualité du service. » Ces propos rejoignent ceux des organisations syndicales.

-- S'agissant de la concertation qui accompagne la mise en place du NRP

Les organisations syndicales déplorent une concertation qui se résume à une information descendante sans réel espace de dialogue et dans le refus d'une réelle concertation englobant l'ensemble des acteurs du NRP. Le terme concertation employé dans la méthode de mise en place du NRP se résume à des rencontres bilatérales entre la DRFIP et un acteur du NRP.

Dans les réponses du « tchat », le DGFIP a précisé : « ... je souhaite que nous parvenions à construire les évolutions de la maison, sur les métiers ou les structures, de manière encore plus concertée, probablement plus en amont... Il faut que nous soyons meilleurs dans l'information des agents... »

Les organisations syndicales, vous font part des attentes comme des inquiétudes des agents qui n'ont aucune information sur les contours du NRP et l'avenir de leurs missions. Ces deux termes de l'équation du NRP sont indissociables.

Elles exigent de vraies négociations !

Les organisations syndicales du Loiret sont responsables. Elles portent la parole des agents. Les conditions de travail au sein de la DGFIP et donc de la DRFIP du Loiret se dégradent depuis de nombreuses années.

Pour toutes ces raisons, les agents du Loiret et leurs représentants ne méritent pas d'être traités avec légèreté et mépris.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CFTC de Sarcelles
Thierry BIENVENU

Pour FO

Bruno CURTY

Pour Solidaires Finances Publiques 45

DAVID BERNAGOUT

Pour la CGT

JULY
TANU DAUFRAIS

Pour la CFTC
Sylvie SAMAT
BRAMUT